

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°: 60 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le samedi 21 novembre à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le 16 novembre 2020, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Clotilde CORRENOZ, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 5

Marcel BOS, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

ABSENTS : 2

Didier COMELLA, Patrick HUSTACHE

POUVOIRS : 0

Stéphane VIEUX a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Service commun secrétariat : avenants n°5 et n°6 à la convention

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé d'adhérer au service commun de secrétariat proposé par la Communauté de communes de l'Oisans, selon les conditions de la convention de mise en œuvre du 24 mars 2016. Cette convention détermine les effets entre la communauté de communes et les communes, notamment administratifs et financiers, de la création du service commun.

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande faite par la commune de Villard-Notre-Dame d'adhérer à ce service commun pour 0,2 équivalent temps plein. Il est également proposé que le temps de travail affecté à la mission de coordination (pour pallier les absences, faciliter de nouvelles adhésions, assurer les remplacements et garantir une gestion optimisée du service...) soit revu à la baisse (de 0,6 équivalent temps plein prévu dans l'avenant n°4, à 0,2 équivalent temps plein dans le cadre du présent avenant). Ce temps de travail sera assuré par le recrutement d'un agent dans le cadre des adjoints administratifs pris en charge par la communauté de communes, hors temps de remplacements pris en charge par les communes bénéficiaires de ces remplacements. Par ailleurs, il convient de mettre à jour la convention sur la partie répartition des coûts et des heures de travail entre les communes compte tenu de ces deux éléments nouveaux.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°5.

Madame le Maire indique par ailleurs, que lors d'une réunion des maires concernés en fin d'année 2019, il a été envisagé de mettre en place un logiciel commun comptabilité et ressources humaines afin de faciliter les remplacements au sein du service et l'accompagnement de la communauté de communes. Le 18 septembre 2020, les devis et le logiciel ont été présentés aux maires des communes adhérentes au service commun. Deux projets ont été présentés : une sur une gamme de produit 2009 et une sur une gamme plus performante gamme évolution ; les maires ont tous optés pour la gamme évolution. Il est proposé de réviser la convention service commun secrétariat pour intégrer le portage du projet par la communauté de communes et la prise en charge des coûts d'achat et d'installation des logiciels par les communes adhérentes. Les différences de coûts sont liées à la taille des communes (population) et à la présence actuelle d'un logiciel Berger-Levrault (évolution du logiciel ou achat du logiciel). Les communes prendront en charge les coûts selon le tableau suivant. La formation au logiciel sera assurée par la coordinatrice du service commun.

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'OULLES-EN-OISANS

	Villard-Reculas	Le Freney-d'Oisans	Villard-Notre-Dame	Villard-Reymond	Ornon	Oulles	
LOGICIEL							
...PACK E.Magnus Evolution	1190	258	1190	1190	1295	1190	
TOTAL LOGICIEL							6 313,00
MATERIEL							
...Base de Données	compris	compris	compris	compris	compris	compris	
PRESTATIONS							
...Conduite de Projet	240	240	240	240	240	240	1440
...Reprise de données Comptabilité (PES V2)	400	400	500	500	500	500	2800
...Reprise des Immobilisations	200	200	200	200	200	200	1200
...Reprise de la Dette	150	150					300
...Installation	335	335	335	335	335	335	2010
TOTAL PRESTATIONS							7 750,00
TOTAL H.T. par Commune (Hors maintenance)	2515	1583	2465	2465	2570	2465	14 063,00
TOTAL DU PROJET TTC	3 018	1 900	2 958	2 958	3 084	2 958	16 875,60
MAINTENANCE	555,57	1274,57	555,57	555,57	1024,62	555,57	
TOTAL MAINTENANCE							4 521,47

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°6.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

à une abstention (Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN), et 4 votes pour,

approuve l'avenant n°5 de la convention du service commun de secrétariat, à intervenir entre les Communes du Freney-d'Oisans, d'Ornon, d'Oulles, de Villard-Notre-Dame, de Villard-Reculas, de Villard-Reymond, et la Communauté de communes de l'Oisans,

à l'unanimité,

approuve l'avenant n°6 à la convention du service commun secrétariat et le portage du projet de logiciel commun par la communauté de communes de l'Oisans,

et **autorise** Madame le Maire à signer ces avenants ainsi que tout document relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

